

# D R O I T   D E   S A V O I R

**Vos Délégué-es du  
Personnel**



**vous informent**

## Réunion DP du 7 juillet 2016

### **Vous souhaitez faire un recours suite à la réalisation de la fiche descriptive d'activité ?**

Vous pouvez l'imprimer dans « SIRH - libre-service - référentiel métiers », puis saisir un Délégué du Personnel qui contactera le DRH pour analyse de la situation.

### **Vous souhaitez déclarer des heures de grève (agent sous CCN) ?**

Actuellement la DG considère qu'il faut au minimum 4 badgeages dans la journée pour que le temps de grève soit décompté à l'heure et non à la demi-journée.

### **Vous êtes en réception du public ?**

Sachez que le port du badge est obligatoire mais le port du badge nominatif relève du libre choix de l'agent. Chaque agent a donc à sa disposition 2 badges dont 1 anonyme.



**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.  
Nous sommes là pour vous représenter.**

**[Syndicat.SNU-LRoussillon@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-LRoussillon@pole-emploi.fr)**

**Accès direct aux Questions-Réponses DP PE LR sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous**

**<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon-midi-pyrenees/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>**